



Réforme de la procédure de révision

Universités d'été de la FPNRF dans le Parc du Massif des Bauges

3 au 4 juillet 2025



Vers une simplification de la procédure

Le calendrier

Assemblée Générale

1

AVRIL 2025

Annonce de la réforme
par le Président de la
Fédération

2

Groupe de travail Parcs

AVRIL - MAI 2025

Recueil des besoins,
débat, élaboration de
propositions.

Groupe de travail
Régions

3

AVRIL - MAI 2025

Recueil des besoins,
débat, élaboration
de propositions.

4

ENTRETIENS
BILATÉRAUX

MAI - JUIN 2025

CNPN / AE /
JURISTES / DREAL

Premier échange
tripartite

5

JUIN 2025

PARCS - RÉGIONS - ÉTAT

6

Universités
d'été

JUILLET 2025

Présentation des nouveaux
principes de la réforme et
d'une frise chronologique
de la nouvelle procédure

7

Réunion de travail
Régions

SEPT. 2025

Débat sur les
propositions

8

Séminaire des
directeurs

SEPT. 2025

Débat sur les
propositions

9

Second échange
tripartite

SEPT. 2025

PARCS - RÉGIONS - ÉTAT

10

Lancement d'une
prestation juridique

OCTOBRE 2025

--> Proposition de rédaction d'un texte législatif et réglementaire

--> Appui juridique à l'évolution des propositions suite réaction réseau

--> Proposition de rédaction de mesures transitoires



Les principes fondamentaux

Les caractéristiques d'un Parc



- Un **territoire aux patrimoines** écologiques, paysagers et culturels **exceptionnels** ;
- Un **périmètre qui s'inscrit dans une cohérence biogéographique**. Il a une **identité propre** et s'affranchit des limites administratives ;
- Un **projet politique collectivement négocié** pour **concilier** protection et développement du territoire ; Les collectivités y adhèrent de manière volontaire ;
- Une **structure d'intérêt publique à gouvernance multi partenariale** dédiée à la mise en œuvre du projet de territoire ;
- Une structure qui **expérimente et innove**.



Les principes fondamentaux

Les caractéristiques du classement



- Le classement initial est **délivré par l'État** ;
- C'est la **reconnaissance d'un territoire aux patrimoines exceptionnels** ;
- C'est la **reconnaissance des engagements politiques** qui sont pris pour préserver et développer le territoire ;
- Il a pour base le **territoire des communes** ;
- Il **fait l'objet d'une évaluation**, à la fois sur les actions conduites et sur l'engagement effectif des signataires.



Les principes fondamentaux

Les caractéristiques de la charte



- Un document qui contient **des trajectoires collectivement définies** afin de concilier la préservation et le développement du territoire ;
- C'est un document qui s'inscrit dans le **temps long, avec une vision prospective** ;
- C'est un **projet stratégique, un projet opérationnel et une cartographie, qui sont coconstruits** ;
- Un document qui a une **forte valeur juridique** et qui est **opposable juridiquement aux documents d'urbanisme** ;
- Un document **appropriable** par toutes et tous.



Les nouveaux principes

Distinguer la procédure de création de la procédure de révision



- Aujourd'hui, deux procédures identiques
- Le sentiment de tout recommencer à zéro à chaque révision

Lors d'une création :

- Définition d'un périmètre d'adhésion potentiel inscrit dans le décret ministériel de classement
- Inscription dans ce même décret des grandes orientations qui guideront l'action du Parc

Lors d'une révision :

- Engager une révision « simple » si les grandes orientations et le périmètre d'adhésion potentiel demeurent identiques
- Engager une révision si le décret initial de classement doit être modifié : périmètre d'adhésion potentiel et orientations générales



Les nouveaux principes

Le rôle de l'évaluation



- Une évaluation finale est réalisée au bout de 13 ans, soit 2 ans avant la fin de validité de la charte
- Les conclusions de l'évaluation finale sont transmises aux institutions
- Élaboration d'une note d'enjeux sur la base de ces conclusions par l'État
- **Les conclusions de l'évaluation et le contenu de la note d'enjeux sont essentiels dans la décision de réviser**

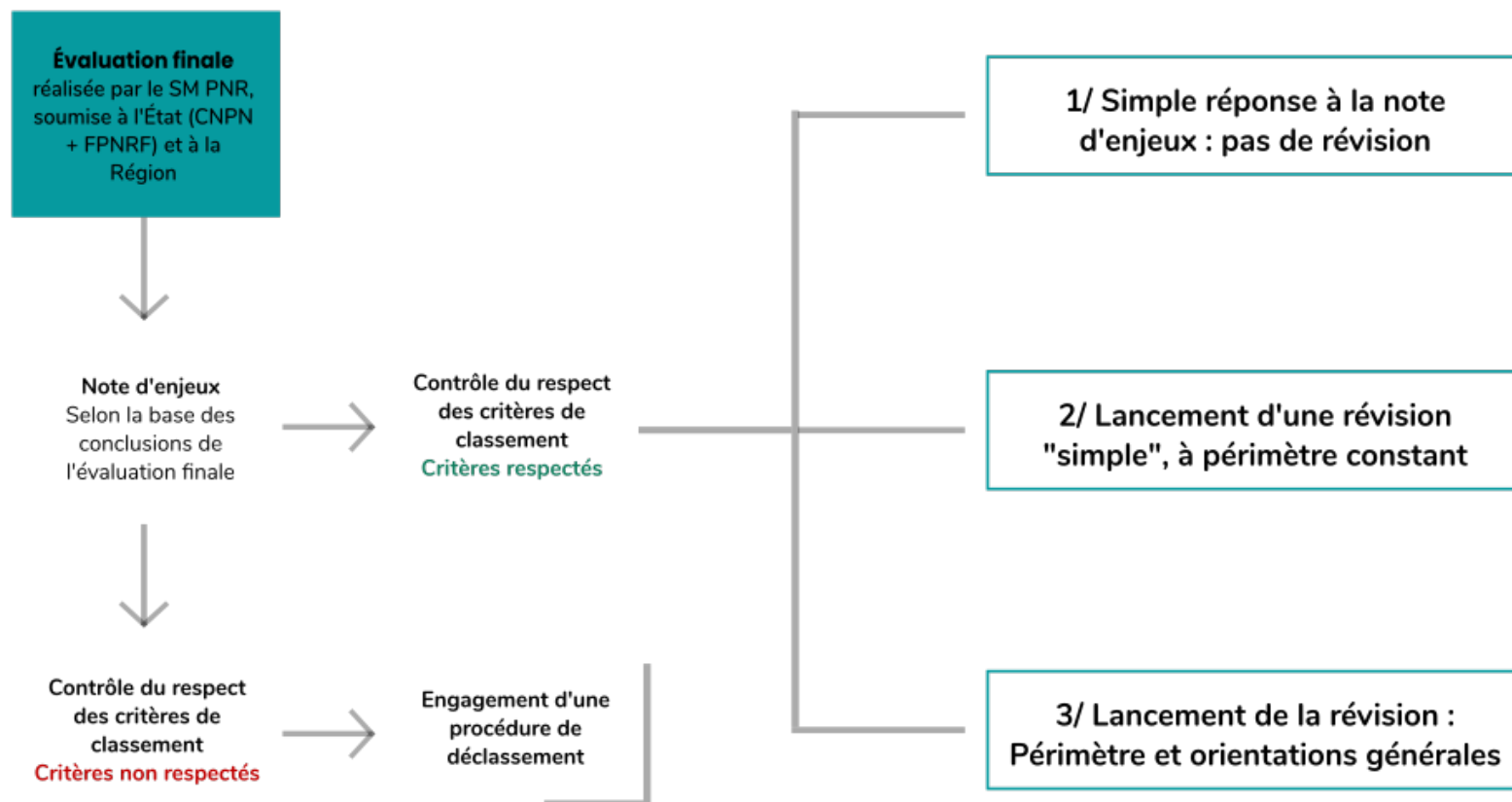
Les nouveaux principes

Décorrélér la perte de classement et la durée de validité de la charte

- Aujourd'hui, la fin de validité de la charte entraîne la perte du classement
- Remettre en cause le principe de perte automatique de classement
- La perte de classement doit pouvoir être envisagée sur la base d'une évaluation du projet ou d'une volonté politique (locale ou régionale)

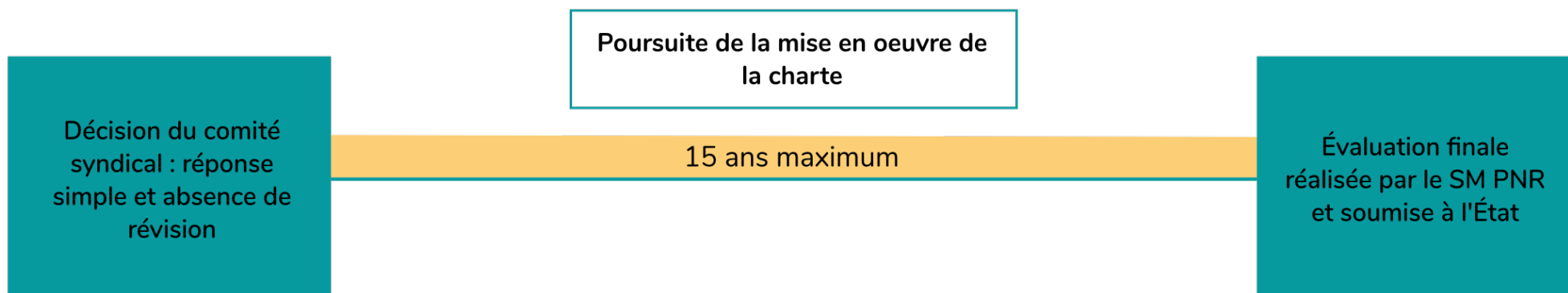
Quid d'une nouvelle procédure ?

L'évaluation, un outil pour guider la nature de la révision



Vers une nouvelle procédure

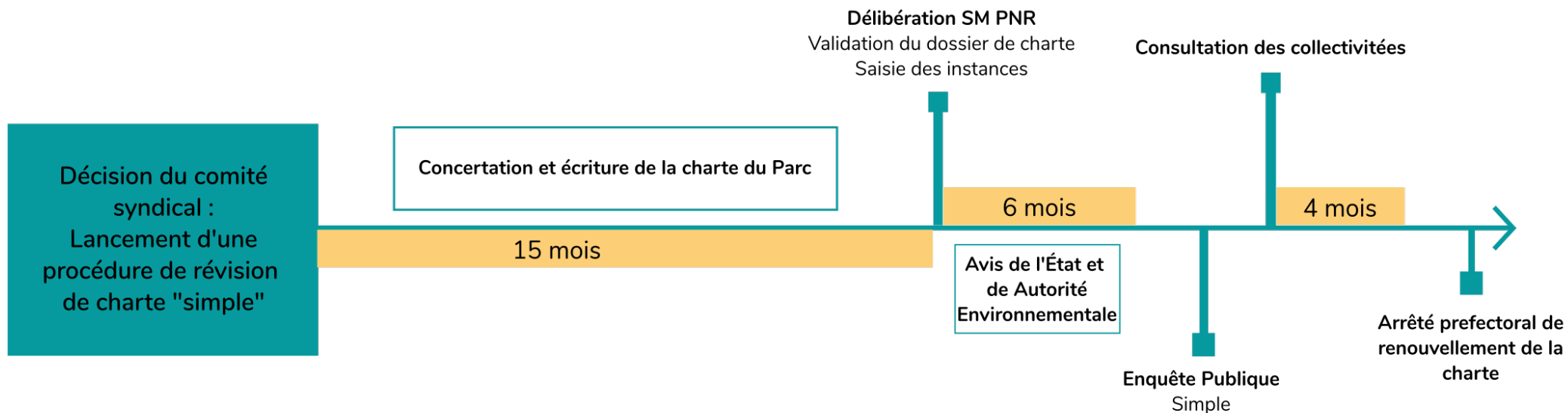
Réponse simple à la note d'enjeux, absence de révision



Quid d'une nouvelle procédure ?

Révision « simple » – Périmètre de classement potentiel constant

Durée estimée : 2 ans et demi



Quid d'une nouvelle procédure ?

Modif décret de classement initial : périmètre et orientations générales

Durée estimée : 4 ans et demi

